



Remise especes sur compte courant

Par **babette42**, le **09/06/2009** à **13:43**

bonjour,

il y a quelques jour, j ai demandé a une personne(n ayant pas procuration sur mon compte) de déposer 20€ sur mon compte courant. Cette personne se rend a la banque, avec un rib de mon compte.

La personne au guichet à la banque a refuser de déposer les especes sur mon compte, sous pretexte que, d apres la loi, la personne n avait pas procuration sur le compte.

la banque a t elle le droit de refuser un depot d especes sur un compte courant? (il y a t il un texte de loi le prouvant?)